

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 303

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

381 313 451 RCS Lyon.

RHONALPAL.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 156000.00 EUR.

Adresse : 32, Rue Lamartine, 69800 Saint-Priest.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION

I - Sociétés participant à l'opération : .

Société Absorbante : RHONALPAL, société par actions simplifiée au capital de 156 000 euros, dont le siège social est situé à SAINT PRIEST (69800) 32 Rue Lamartine (381 313 451 RCS LYON), . Société Absorbée : RODALFI, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est situé à SAINT PRIEST (69800) 32 Rue Lamartine (482 693 868 RCS LYON), II - Evaluation de l'actif et du passif : Suivant ASSP en date du 4 novembre 2025, il a été prévu l'apport à titre de fusion, au profit de la Société RHONALPAL, de tout l'actif de la société RODALFI, évalué à 3 899 414 euros, et la prise en charge du passif de la Société Absorbée par la Société Absorbante, évalué à 1 661 066 euros, soit un apport net de 2 238 348 euros, et ce, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025. III – Rapport d'échange : 13 actions de la Société Absorbante pour 51 parts de la Société Absorbée. IV – Augmentation – réduction de capital – prime de fusion : La fusion sera rémunérée par une augmentation du capital de la Société Absorbante de 198 744 euros et l'attribution aux associés de la Société Absorbée de 5 096 actions nouvelles de 39 euros. Cette opération fera ressortir une prime de fusion de 2 039 604 euros. Toutefois, la Société Absorbante procèdera à une réduction de capital de 155 922 euros par voie d'annulation de 3 998 actions de la Société Absorbante précédemment détenues par la Société Absorbée. Cette opération de réduction de capital entraînera une imputation sur la prime de fusion de 1 063 163 euros V - Dépôt au Greffe du Tribunal des activités économiques de LYON le 4 novembre 2025 pour la Société Absorbante. le 4 novembre 2025 pour la société Absorbée..